



Convocation envoyée le	11 décembre 2020
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents	34
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	38

**Etaient présents :**

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1 <sup>er</sup> Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2 <sup>ème</sup> vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Véretz
Madame Pascalé DEVALLÉE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Madame Nathalie PJEUX	Membre du Bureau	Chançay
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Membre du Bureau	Vernou-sur-Brenne
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther TOTT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Nathalie MÈME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Claude ABLITZER	Azay-sur-Cher	Aline VIOLANTE	Azay-sur-Cher
Monsieur Patrick BOURDY	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	La Ville-aux-Dames	Nelly HOEVE	La Ville-aux-Dames
Monsieur Marc JONCHERAY	Véretz	Gilles AUGEREAU	Véretz

**Absents :**

Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie LESCORNEZ	Conseillère Communautaire	Larçay
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie

**Secrétaires de séance :** Mesdames Nathalie MEME et Valérie PINHEIRO

**DEL192-2020 PLAN LOCAL D'URBANISME DE REUGNY - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 -  
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER**





**AFFICHÉ LE :**

**22 DEC. 2020**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 037-200073161-20201217-DEL192\_2020-DE

Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Habitat et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées, donne lecture du rapport suivant :

Touraine-Est Vallées est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de carte communale et de documents d'urbanisme en tenant lieu, depuis le 1er janvier 2018.

Depuis cette date, la communauté de communes poursuit les procédures d'évolution des PLU communaux engagées avant le transfert de la compétence et conduit les nouvelles procédures d'évolution de ces PLU, dans un souci d'efficacité et de proximité avec les communes.

La commune de Reugny dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 juillet 2005, approuvé partiellement le 23 juin 2009, révisé de manière simplifiée le 13 mars 2012, modifié le 13 mars 2012, le 03 décembre 2013 et modifié de manière simplifiée le 30 juin 2017.

Par courrier reçu le 08 octobre 2020 le Maire de Reugny a sollicité le Président de Touraine-Est Vallées pour engager une procédure de modification simplifiée n°2 afin de faire évoluer le règlement graphique (zonage) suite à une erreur matérielle.

Par arrêté n°37-2020, le Président de Touraine-Est Vallées a engagé cette procédure qui a pour objectif de corriger une erreur matérielle sur un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination lors de la procédure de modification adoptée en juin 2017.

Conformément aux articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée peut être utilisée en dehors des cas où une procédure de révision s'impose en vertu de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme et dans les autres cas prévus que ceux mentionnés à l'article L.153-41 du même code.

Les modalités de la mise à disposition du dossier approuvé par le conseil communautaire, seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de Reugny et au siège de Touraine-Est Vallées, sur les sites internet de la commune de Reugny et de Touraine-Est Vallées, et dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci sont enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi et soumis au conseil communautaire pour approbation. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 pendant 32 jours, du lundi 25 janvier 2021 au jeudi 25 février 2021 inclus, en mairie de Reugny, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier de modification simplifiée n°2 sera également consultable sur les sites <https://reugny-37.fr/> et [www.touraineestvallees.fr](http://www.touraineestvallees.fr).
- Un registre sera mis à la disposition du public en mairie de Reugny du lundi 25 janvier 2021 au jeudi 25 février 2021 inclus, lui permettant de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations durant cette même période à l'adresse mail suivante : [misedispo.plureugny@touraineestvallees.fr](mailto:misedispo.plureugny@touraineestvallees.fr).  
Les courriels reçus seront annexés au registre.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny est joint à la présente délibération. Ce dossier est également consultable au siège de Touraine-Est Vallées.

Après avoir entendu le rapport Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Habitat et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées,



**AFFICHÉ LE :**

**2 2 DEC. 2020**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 037-200073161-20201217-DEL192\_2020-DE

**Vu**, les articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure de modification simplifiée du PLU,

**Vu**, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et en particulier son article 4 relatif à ses compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

**Vu**, le Plan Local d'Urbanisme de Reugny approuvé le 26 juillet 2005, approuvé partiellement le 23 juin 2009, révisé de manière simplifiée le 13 mars 2012, modifié le 13 mars 2012, le 03 décembre 2013 et modifié de manière simplifiée le 30 juin 2017,

**Vu**, la demande du Maire de Reugny reçue le 08 octobre 2020 sollicitant le Président de Touraine-Est Vallées pour engager une procédure de modification simplifiée n°2 afin de corriger une erreur matérielle sur un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination lors de la procédure de modification adoptée en juin 2017,

**Vu**, l'arrêté n°37-2020 du 17 novembre 2020 du Président de Touraine-Est Vallées engageant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de REUGNY,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Reugny : mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 pendant 32 jours, du lundi 25 janvier 2021 au jeudi 25 février 2021 inclus, en mairie de Reugny, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier de modification simplifiée n°2 sera également consultable sur les sites <https://reugny-37.fr/> et [www.touraineestvallees.fr](http://www.touraineestvallees.fr).

Un registre sera mis à la disposition du public en mairie de Reugny du lundi 25 janvier 2021 au jeudi 25 février 2021 inclus, lui permettant de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations durant cette même période à l'adresse mail suivante : [misedispo.plureugny@touraineestvallees.fr](mailto:misedispo.plureugny@touraineestvallees.fr).

Les courriels reçus seront annexés au registre.

➤ **INDIQUE** que ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de Reugny et au siège de Touraine-Est Vallées, sur les sites internet de la commune de Reugny et de Touraine-Est Vallées, et dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

➤ **PRECISE** qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public du dossier, un bilan sera présenté au conseil communautaire qui en délibérera et approuvera la modification simplifiée, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public.

➤ **PRECISE** que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Touraine-Est Vallées et en mairie de Reugny pendant un mois, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs de Touraine-Est Vallées.

**Le Conseil de communauté vote à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Montlouis-sur-Loire, le 18 décembre 2020



**Vincent MORETTE**  
Président Touraine-Est Vallées